



N° 2373

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, tenue au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, et par visioconférence à huis-clos, le lundi 7 décembre à 19 h.

Sont présents : le maire Luc Cayer, les conseillers Sylvain Chabot et Mario Carrier et la conseillère Mélissa Théberge.

Sont également présents par visioconférence : la conseillère Lucie Gauthier, les conseillers Steeves Mathieu et Daniel Dodier.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, Sara Line Laroche, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Dépôt du calendrier 2021 des séances du conseil

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Résolution 2020-12-291

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires qui débiteront à 19 heures :

Lundi 11 janvier 2021	Lundi 5 juillet 2021
Lundi 1 ^{er} février 2021	Lundi 2 août 2021
Lundi 1 ^{er} mars 2021	Mardi 7 septembre 2021
Lundi 5 avril 2021	Lundi 4 octobre 2021
Lundi 3 mai 2021	Lundi 15 novembre 2021
Lundi 7 juin 2021	Lundi 6 décembre 2021

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée conforme, donnée à Stoke, le 8 décembre 2020.

Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil.